

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/09-07 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS RÉVISÉS DE L'ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES.

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) provisoire des facteurs favorables à la transformation du système, notamment ceux considérés comme hautement prioritaires, comme indiqué dans l'annexe 8 du document BOD/AV/2023/09 DOC 07 ;
2. Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 7, des éléments déclencheurs révisés à l'allocation supplémentaire figurant à l'annexe 6 ;
3. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement pour la transformation du système figurant dans les annexes 4.1 et 4.2 et de la requête de financement reproduite à l'annexe 5 ;
4. Approuve les éléments déclencheurs révisés (mesures, cibles et montants correspondants) pour accéder à l'allocation supplémentaire ;
5. Approuve une allocation sur les fonds fiduciaires du GPE au titre du financement pour la transformation du système (US\$ 112 500 000) et de l'Accélérateur de l'éducation des filles (US\$ 25 000 000), en soutien au programme de la République démocratique du Congo, tel que décrit dans la requête présentée et résumé dans le tableau 1, sous réserve de :
 - i. la disponibilité des fonds ;
 - ii. la décision du Conseil [BOD/2012/11-04](#) sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles.

Tableau 1 Récapitulatif des paramètres stratégiques et des allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars américains)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	162 500 000
	Allocation demandée (69 %)	112 500 000
	Allocation au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (GEA)	25 000 000
b.	Allocation recommandée par le Secrétariat	137 500 000¹
c.	Agents partenaires	Agence française de développement (AFD) (68 500 000 dollars, dont 18 000 000 dollars au titre du GEA)

¹ Dont 2 000 000 dollars et 2 583 840 dollars pour les coûts d'appui à la mise en œuvre engagés respectivement par la Banque mondiale et l'AFD en qualité d'agents partenaires.

		Banque mondiale (69 000 000 dollars, dont 7 000 000 dollars au titre du GEA)
d.	Commission des agents partenaires (pourcentage et montant)	AFD – 5 % (3 425 000) Banque mondiale – 1,75 % (1 207 500)
e.	Durée	Quatre ans et trois mois
f.	Date de démarrage prévue	28 mars 2024
g.	Source de financement	Fonds du GPE
h.	<p>Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à une allocation supplémentaire*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données et éléments probants <ul style="list-style-type: none"> ○ Élément déclencheur 1 : Prise en charge par l'État, d'ici à 2025, d'au moins 50 % du coût de la collecte des données, de la publication et de la diffusion de l'annuaire statistique sur le budget national (15 millions de dollars). • Planification, politiques et suivi sectoriels intégrant la notion de genre • Coordination sectorielle • Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation <ul style="list-style-type: none"> ○ Élément déclencheur 2 : Création d'un identifiant unique pour le personnel du ministère de l'Éducation dans le budget afin d'améliorer le contrôle des dépenses salariales du ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique d'ici à 2025 (20 millions de dollars) ; ○ Élément déclencheur 3 : Départ à la retraite, d'ici à 2025, de 4 000 enseignants trop âgés (15 millions de dollars). 	